
Politiques sur les armes controversées

Contexte

Franklin Templeton est un investisseur responsable, déterminé à soutenir et à respecter les conventions visant à interdire la production d'armes controversées.

Nous nous engageons donc à ne pas investir dans des instruments de dette ou de capital émis par des sociétés que nous pensons être des producteurs avérés d'armes controversées, telles qu'elles sont définies ci-dessous.

Périmètre

Cette politique s'appliquera à tous les compartiments Franklin Templeton domiciliés en Europe et distribués à l'international, et couvre à la fois les compartiments actions et obligations.

Définition

Notre définition des armes controversées comprend les catégories d'armes suivantes :

- Mines antipersonnel : celles interdites par la Convention d'Ottawa en mars 1999
- Armes biologiques et chimiques : armes prosrites par la Convention sur les armes biologiques ou à toxines de 1972 et par la Convention sur les armes chimiques de 1993
- Armes à sous-munitions : telles que définies par la Convention sur les armes à sous-munitions (Convention d'Oslo) adoptée en 2008, qui interdit l'utilisation, la production, le stockage et le transfert des armes à sous-munitions ;

Mise en œuvre

Nous faisons appel à une tierce partie indépendante reconnue pour identifier les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées. Ce travail est complété par notre propre recherche interne et par l'engagement de notre société.

La mise en œuvre de cette politique est assurée par notre équipe ESG interne, en collaboration avec les fonctions juridique et conformité, et elle est contrôlée deux fois par an.

L'investissement dans des sociétés identifiées et vérifiées au cours de ce processus est contrôlé par le système de conformité des transactions de Franklin Templeton.